

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 16 mai 2024 (Réf : 19570/3C), Monsieur le Ministre des Affaires intérieures a approuvé la délibération du conseil communal du 4 mars 2024 portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Schouweiler, commune de Dippach, au lieu-dit « Kleng Léier », pour le compte du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics dans le cadre de la transformation, l'agrandissement et la mise en sécurité du dépôt MNHA/MNHN.

Conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement particulier devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiches dans la commune.

Schouweiler, le 12 juin 2024

Le collège des bourgmestre et échevins

Manon BEI-ROLLER, bourgmestre
Luc EMERING, échevin
Philippe MEYERS, échevin

